



# Plan de valorisation de l'agriculture dans le département des Hautes-Pyrénées



# Présentation de l'agriculture dans le département

4 217

**Exploitations et entreprises** agricoles (2017)

*8 600* 

**Actifs permanents** 

127 300 ha

Surface agricole utilisée (SAU), à ajouter aux 110 000 ha d'estives

25 ha

C'est la SAU (surface agricole utilisée) moyenne des exploitations

46 %

Des exploitations sont spécialisées dans l'élevage (bovin, ovin ou caprin)

1/5

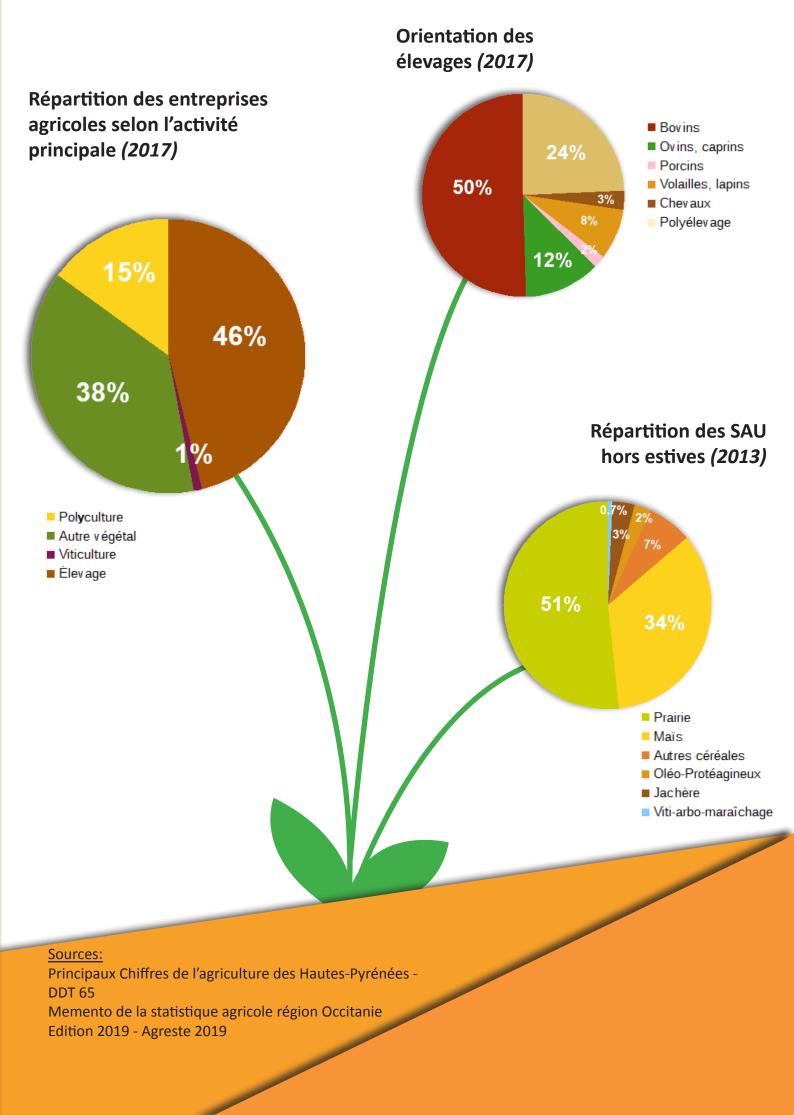
Des exploitations sont engagées dans une production sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine

1/4

Des exploitations commercialise une partie de leurs produits en vente directe

60 à 100

Installations aidées annuellement par les concours publics



#### 4

# LOI POUR L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur



Dispositif de **construction du prix** à partir des coûts de production et des prix de mar<u>ché.</u>



Mission des interprofessions : élaborer des « indicateurs de référence » des coûts de production et des indicateurs de marché.



Relèvement du seuil de revente à perte de 10 % sur les denrées alimentaires et encadrement des promotions.

Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production



Interdiction des néonicotinoïdes et produits à mode d'action identique pour protéger la biodiversité et les abeilles.



Séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires, interdiction des rabais, remises et ristournes.



Suspension de l'utilisation de dioxyde de titane dans les produits alimentaires.



Protection des riverains à proximité des zones de traitement phytos.

#### Renforcer le bien-être animal



Extension du délit de maltraitance animale en élevage aux activités de transport et d'abattage. Doublement des peines qui passent à 1 an de prison et 15000 € d'amende.



Possibilité pour les associations de protection animale de se **porter partie civile**.



Désignation
d'un responsable
de la protection
animale dans
chaque abattoir.
Tout employé
acquiert un statut de
lanceur d'alerte.



Expérimentation de la vidéosurveillance dans les abattoirs volontaires.



Interdiction de mise en production de tout bâtiment d'élevage nouveau ou réaménagé de poules pondeuses en cages.

## Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous



50% de produits sous signes de qualité et d'origine (dont minimum 20% bio) dans la restauration collective publique en 2022.



Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire : dons étendus à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire.



Possibilité d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place dans les restaurants et les débits de boissons.

# Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire



Interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025.



Interdiction des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires en 2020.



Interdiction des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires en 2020.

# La Ferme du Porc Sain à Tostat

**L'exploitation créée il y a environ 50 ans** par les grands-parents d'Audrey Abadie, s'est orientée dès le début vers l'élevage du porc, en raison de l'essor du marché de Trie-sur-Baïse.

En 1997, Françoise, la mère d'Audrey reprend l'exploitation de ses parents et continue dans **l'élevage des** porcs avec engraissement.

Son BTS en poche Audrey devient salariée dans des élevages porcins industriels en 2003.

En 2012, elle crée la SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) «la ferme du porc sain» et débute la vente directe.

Aujourd'hui, la «ferme du Porc Sain» à Tostat est gérée par Françoise et sa fille Audrey Abadie.

# L'exploitation emploie 4 personnes :

- 1 boucher (15 h/semaine) découpe des carcasses
- 1 employée (25 /semaine) qui prépare les commandes destinées à la vente directe
- 1 conjoint collaborateur (*Claude le père d'Audrey*) s'occupe des terres, de l'élevage, du transport des animaux, de l'abattoir et des livraisons
- Les 2 gérantes, Françoise et Audrey passent 95% de leur temps dans le laboratoire et l'élevage La ferme bénéficie de l'**IGP «Jambon de Bayonne»** et adhère également au réseau **«Bienvenue à la ferme»** depuis 2011.

#### Mode d'élevage :

L'exploitation reçoit les porcelets en sortie de maternité, toujours en provenance d'un groupement d'achat. A partir de 8 kg, l'engraissement sur paille commence et se termine quand les porcs atteignent le poids de 140 kg ou plus.

L'abattage se fait à Tarbes, les carcassses sont ensuite découpées et transformées à la ferme dans un laboratoire.

#### **Commercialisation:**

Les produits sont ensuite vendus à la ferme *(mercredi et vendredi)*, au marché de Vic-en-Bigorre le samedi matin et au Locavor de Séméac.





# Le réseau Bienvenue à la ferme

«Bienvenue à la ferme» est un acteur incontournable des circuits courts qui regroupe plus de 8 000 agriculteurs partout en France. C'est aussi le 1er réseau d'agritourisme.

«Bienvenue à la ferme» (BALF) est une marque portée par les Chambres d'agriculture qui en assurent la gestion et l'animation. La stratégie et les décisions sont prises par un collectif d'agriculteurs élus par leurs pairs, ce qui en fait une

vraie force. Le conseil (expertise sanitaire, formation...) est assuré par les conseillers des Chambres qui accompagnent les agriculteurs dans leur projet de diversification.

La marque a pour ambition d'apporter, aux clients/consommateurs, des produits et des offres de qualité. «Bienvenue à la ferme» propose des prestations de qualité avec une charte éthique, des cahiers des charges, une procédure d'agrément et de suivi.

Le réseau «Bienvenue à la Ferme, porté par la Chambre d'agriculture accompagne l'exploitation dans l'ouverture aux autres, notamment via ses propositions de journées portes ouvertes ou de présence sur des salons.



BIENVENUE à la ferme

#### **Temps forts**

#### Portes ouvertes à la ferme :

- -Printemps à la ferme (1er week-end de juin)
- -Automne à la ferme (dates libres),
- -Eté à la ferme : nombreuses initiatives d'adhérents (afterwork, soirées tapas, ...).

Ce sont des moments pédagogiques et conviviaux, favorisant les échanges et surtout la totale transparence des pratiques et permet une mise en valeur des activités rurales, liées aux territoires, lien producteur-consommateur.

## Valeurs et messages du réseau «Bienvenue à la ferme»

Les adhérents sont les ambassadeurs d'une agriculture au contact des consommateurs.

La communication positive est une de leur mission, ils véhiculent des valeurs de respect de l'environnement, du vivant, du patrimoine, des consommateurs.

«Bienvenue à la Ferme» répond parfaitement aux attentes sociétales : circuits courts, produits locaux, économie circulaire, contact avec le producteur, passionné par son métier.

Pour le consommateur c'est l'assurance d'avoir en face de lui un producteur qui maîtrise son produit, du début à la fin, l'assurance d'un contact de qualité.

En adhérent au réseau, l'agriculteur valorise son territoire, son patrimoine, ses savoir-faire, via les activités de loisir, d'hébergement et de restauration à la ferme





## > Mangez fermier

Tout est mis en œuvre pour faciliter aux clients l'accès aux produits fermiers. La marque dispose d'un réseau de distribution unique, diversifié, accessible et connecté, pour faire se rencontrer producteurs et consommateurs où qu'ils soient. Que ce soit à la ferme, au marché, dans un magasin de producteurs, tout est organisé pour que les consommateurs puissent profiter chaque jour de produits sains, frais et

#### > Vivez fermier

Que ce soit pour une heure ou pour une nuit, les visiteurs peuvent

vivre pleinement
l'expérience de
la ferme. En effet,
Bienvenue à la ferme
propose des séjours
et des loisirs pour
découvrir les coulisses
de la vie à la ferme. Des

vacances pas comme les autres!

## Dans les Hautes-Pyrénées:

73 adhérents «BALF»

#### > MANGEZ FERMIER

Ferme auberge: 2

Traiteur: 1

de saison.

Goûter à la ferme : 1 Produits de la ferme : 56



#### > VIVEZ FERMIER

Ferme pédagogique et de découverte : 5

Ferme équestre : 3 Gîte à la ferme : 6 Chambre d'hôte : 5 Camping à la ferme : 3 Accueil camping car : 2 Location de salle : 1





Derrière chaque produit, il y a un producteur qui maîtrise la matière première sur sa ferme et qui est prêt à ouvrir ses portes aux consommateurs. Cette promesse est extrêmement attractive puisqu'elle incite 77 % des consommateurs à acheter des produits «Bienvenue à la ferme» et 79 % d'entre-eux à aller à la rencontre des producteurs (enquête TNS de janvier 2017).



# Le Concours Général Agricole : la valorisation des produits

Le concours général agricole est un concours national officiel de renom, porté par le ministère de l'agriculture qui se tient dans le cadre du Salon International de l'Agriculture de Paris. Le prochain millésime se tiendra du 22 février au 1 mars 2020. Les jurés sélectionnés dégustent et jugent les produits envoyés par les producteurs.

La médaille au Concours Général Agricole permet de :

- **obtenir des avis de professionnels et de consommateurs** pour perfectionner sa production, enclencher une démarche de progrès,
- valoriser les savoir-faire de l'entreprise, la qualité de son travail,
- augmenter ses ventes : on constate que face à deux produits comparables, le consommateur préfère généralement le produit médaillé,
- faire connaître son produit aux consommateurs ainsi qu'aux distributeurs professionnels.



La médaille, qu'elle soit d'or, d'argent ou de bronze, la médaille du Concours Général Agricole (*Chambre d'agriculture*) est révélatrice de la qualité d'un produit pour les consommateurs français. 66% d'entre eux connaissent en effet la médaille, et plus de 75% de ceux qui la connaissent la considèrent comme une incitation à l'achat. (*Enquête Adquation sept 2011*). Un produit primé peut augmenter ses ventes de 30 % dans l'année suivante.

#### Rôle et engagements de la Chambre d'agriculture:

La Chambre d'agriculture signe une convention de partenariat annuelle avec l'organisme organisateur (Comexposium). Ses prestations sont les suivantes:

- promo du CGA
- prospection candidats
- prélèvement et mise sous scellé
- lien avec le comexposium
- remise des diplômes,
- valorisation des lauréats

# Les lauréats des Hautes-Pyrénées en 2019 :

Nombre de producteurs inscrits : 14 Nombre de produits inscrits : 34



Saucisson sec fermier supérieur (pur porc), Sarl Charcuterie Ader

Saucisson sec traditionnel ou à l'ancienne de 200 g à 400 gr, Sarl Charcuterie Ader

Miels de cru / Miel d'acacia, le Rucher Arrensois

Rillettes pur canard, assaisonnement simple (sel et poivre), Earl Theas

Vin - Sud-Ouest / IGP Comté Tolosan / Blanc, Millésime 2018,

**Scea Domaine les Pyreneales** 

#### **BRONZE:**

Pâté de campagne supérieur / terrine de campagne, Sarl Charcuterie Ader Produits à base d'abats / Pâté de tête ou fromage de tête, la Ferme de l'Enclave

En 2020, «la ferme du porc sain» participera au Concours Général Agricole afin de mettre en avant son savoir-faire



# Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

## La garantie de l'origine du produit :



#### AOC/AOP

L'Appellation d'origine contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'origine protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.



#### **IGP**

L'Indication géographique protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

## La garantie de la qualité supérieure du produit :



#### **LABEL ROUGE**

Le Label rouge est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.

# La garantie du respect de l'environnement :



#### L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elle garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

La Chambre d'agriculture initie et accompagne les démarches de qualité et d'autres, plus transversales au sein des 3 zones géographiques du département (plaine, montagne et piémont, côteaux) :

- 1. Création de la Coopérative des Gaves à Lourdes pour l'abattage de volaille, la découpe et la transformation de toutes viandes
- 2. Mise en place de magasins de producteurs ;
- 3. Création d'une plate-forme de distribution SCIC Mangeons HaPy pour la restauration hors domicile et collective en relation avec le conseil départemental ;
- 4. Développement, pour le compte de l'association Ambition Pyrénées de la marque territoriale « HaPy Saveurs »





# Préfecture des Hautes-Pyrénées:

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr 05 62 56 65 05 05 62 56 65 26

# Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

s.laborde@hautes-pyrenees.chambagri.fr 05 62 34 87 35

#### Ferme du Porc Sain à Tostat

La Ferme Du Porc Sain Impasse de Lalanne 65140 Tostat